

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Observatoire des Mutations Institutionnelles et  
Juridiques

OMIJ

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Emmanuel Decaux, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques
Acronyme de l'unité :	OMIJ
Label demandé :	EA
N° actuel :	3177
Nom du directeur (2016-2017) :	M. Xavier PERROT
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	M. Xavier PERROT

## Membres du comité d'experts

Président :	M. Emmanuel DECAUX, Université Paris 2 Panthéon-Assas
Experts :	M <sup>me</sup> Isabelle DAURIAC, Université Paris-Descartes (représentante du CNU) M. Alexandre FABRE, Université d'Artois M <sup>me</sup> Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8 M <sup>me</sup> Aude ROUYERE, Université de Bordeaux
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Marc PICHARD
Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Alain CELERIER, Université de Limoges M. Pierre-Marie PREUX, Université de Limoges
Directeur ou représentant de l'École Doctorale :	M. Charles DUDOGNON, ED n° 88, « Droit et science politique Pierre Couvrat »

## 1 • Introduction

### Historique et localisation géographique de l'unité

Fondé en 1994, l'Observatoire des Mutations Institutionnelles et Juridiques (OMIJ) est depuis habilité comme équipe d'accueil (EA 3177). Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'OMIJ a intégré deux unités préexistantes : le CRIDEAU (Centre de Recherches Interdisciplinaires en Droit de l'Environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme, créé en 1969, associé au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en 1977) et le CDES (Centre de Droit et d'Économie du Sport, créé en 1978, également associé au CNRS). Compte tenu de l'évolution des effectifs de ces deux dernières unités (marquées par des départs à la retraite), il a en effet été décidé de regrouper l'équipe « historique » de l'OMIJ, le CRIDEAU et le CDES. Si les deux unités absorbées ont disparu en tant que telles et n'apparaissent pas comme des équipes spécifiques dans l'organigramme de l'unité, les identités ne sont pas pour autant dissoutes - ce que révèle la persistance de signatures « OMIJ-CRIDEAU » ou « OMIJ-CDES » et l'attribution de certains projets et activités à ces « équipes thématiques » dans le dossier déposé par l'unité. Ledit dossier précise ainsi que c'est à travers l'« équipe » du CRIDEAU que l'OMIJ appartient à la Fédération de Recherche en Environnement pour le Développement Durable (FREDD - FR CNRS 3097).

L'OMIJ est localisé, à titre principal, dans les locaux de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques (FDSE) de l'Université de Limoges (bâtiment B du Forum, 5 rue Félix Eboué), où sont présents en particulier les bureaux des enseignants-chercheurs et de l'ingénieure d'études, ainsi que la salle des doctorants du Réseau Européen de Recherche en Droits de l'Homme (RERDH). Des bureaux sont également mis à la disposition des enseignants-chercheurs sur l'autre site de la FDSE (réservé aux troisièmes cycles, 32, rue Turgot). Quant aux équipes thématiques accueillies en 2008, elles ont conservé leurs locaux d'origine (32, rue Turgot pour le CRIDEAU et 13, rue de Genève pour le CDES). Au total, l'unité jouit de 946 m<sup>2</sup> de locaux.

### Équipe de direction

L'OMIJ est dirigé depuis 2013 par M. Xavier PERROT. Il est assisté dans ses fonctions par une directrice adjointe, M<sup>me</sup> Jessica MAKOWIAK.

### Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2\_1 Droit.

### Domaine d'activité

Droit privé - Droit public - Histoire du droit.

## Effectifs de l'unité

<b>Composition de l'unité</b>	<b>Nombre au 30/06/2016</b>	<b>Nombre au 01/01/2018</b>
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	44	46
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	5	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	
N7 : Doctorants	76	
<b>TOTAL N1 à N7</b>	<b>127</b>	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées.	26	

<b>Bilan de l'unité</b>	<b>Période du 01/01/2011 au 30/06/2016</b>
Thèses soutenues	43
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	7

## 2 • Appréciation sur l'unité

### Avis global sur l'unité

L'unité se présente dans la continuité des précédents contrats, avec une volonté pluridisciplinaire affichée autour des mêmes axes de recherche développés mais aussi complexifiés au fil du temps et traduit le même esprit collectif, avec une gouvernance rajeunie et dynamique. Ces qualités de continuité, de cohérence, de cohésion et de collégialité méritent d'être soulignées car elles contribuent à faire l'originalité et le rayonnement de l'OMIJ et à travers lui des autres composantes de la faculté de droit comme de l'Université de Limoges dans son ensemble.

Il faut notamment souligner l'intégration réussie du CRIDEAU et du CDES qui n'allait pas de soi en 2008. En préservant une identité qui fait leur « image de marque » internationale, la solution de sagesse privilégiant l'indépendance dans l'interdépendance a porté ses fruits. D'autres composantes prestigieuses sont sans doute plus difficiles à situer dans la structure, comme la chaire d'excellence sur la justice transitionnelle qui se trouve à la croisée des chemins avec la nécessité d'une refondation, qui pourrait être propice à une meilleure intégration dans la recherche et la formation. Mais, de toute évidence, l'OMIJ représente un potentiel de recherche, avec une masse critique que traduisent les résultats obtenus, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Cela justifie sans doute le pari de la continuité qui est celui d'une unité soudée et déterminée. A cet égard, l'OMIJ, fort de ses succès passés, dispose d'atouts certains. Le comité d'experts a été frappé par l'esprit d'équipe manifesté par les diverses composantes de la communauté universitaire qu'il a rencontrées, des professeurs émérites qui continuent à s'impliquer dans des réseaux jusqu'aux jeunes doctorants particulièrement motivés et attachés à leur unité de recherche. De même, aucun clivage n'apparaît entre les différents corps d'enseignants-chercheurs, grâce à une politique dynamique d'Habilitations à Diriger les Recherches (HDR) et à un partage des responsabilités, ni entre les différentes sections, avec la volonté de décloisonner les recherches au sein de chaque axe, là où la facilité aurait été de fléchir un axe dominé par les historiens du droit, d'autres par les privatistes ou les publicistes.

Pour autant, force est de relever que le contrat se présente dans un contexte où les incertitudes se multiplient, créant autant d'hypothèques sur la poursuite de projets bénéficiant pour le moment de leur vitesse acquise : certains programmes ont porté leur fruits et sont en cours d'achèvement, d'autres devraient être reconfigurés pour introduire de nouveaux partenaires et répondre aux défis des « mutations juridiques », d'autres enfin devraient être créés pour développer de nouvelles dynamiques pluridisciplinaires, à la hauteur des succès accomplis.

Or le contexte général connaît des bouleversements institutionnels, dont toutes les conséquences ne sont pas encore identifiées. C'est le cas d'abord de la réforme régionale qui remet en cause la relation très forte qui existait entre l'Université de Limoges et la Région du Limousin, qu'il s'agisse de projets de recherche fléchés, de contrats doctoraux, et plus généralement de l'excellente interaction avec les milieux juridiques. Cette mutation administrative intervient au moment où l'Université de Limoges connaît des difficultés financières qui se répercutent sur toutes ses composantes, en limitant leurs moyens financiers et humains. Autrement dit, au lieu d'être une grande université dans une petite région, l'Université de Limoges risque de devenir une petite université dans une grande région, loin de l'attraction de Bordeaux ou même de Poitiers.

Ce changement d'échelle va de pair avec une recomposition des regroupements universitaires au sein de la COMUE (COMmunauté d'Universités et d'Établissements), nécessitant pour l'OMIJ de repenser ses périmètres habituels de coopération. Tout en sachant que les relations scientifiques d'excellence passent par des affinités personnelles comme avec l'Université de Montpellier, pour le droit animalier, ou avec celle d'Aix-Marseille pour la justice transitionnelle, plus que par des structurations lourdes, encore faut-il que l'OMIJ puisse tenir toute sa place dans ces partenariats fructueux, faute de quoi des tendances centrifuges risquent de prévaloir.

Une fragilité supplémentaire naît de certains déséquilibres internes au sein de l'unité, alors que la mobilité des jeunes universitaires se combinant avec des départs à la retraite de personnalités fortes crée une charge plus lourde pour les enseignants-chercheurs qui assument des responsabilités collectives. Bien plus, la relation étroite entre la formation et la recherche est remise en cause par des attitudes individuelles qui privent l'OMIJ de ce qui faisait une partie de son attractivité auprès des doctorants, avec un risque de créer une césure inédite entre publicistes et privatistes.

De même, la politique de recrutement ne peut être laissée au hasard des mutations et des départs, si l'OMIJ veut poursuivre une recherche de pointe dynamique. La définition de projets collectifs ambitieux et l'animation

d'équipes transdisciplinaires passent par le croisement des disciplines, et impliquent de combler certains angles morts dans la recherche, notamment en droit international public et en droit pénal international, sans parler d'autres disciplines comme la gestion et l'économie. De même, tout en développant ses propres priorités, l'OMIJ pourrait opérer des rapprochements avec les autres composantes de l'université, en particulier les sciences médicales, liant par exemple les enjeux mémoriels à l'étude des traumatismes et aux techniques de la médecine légale, le droit animalier aux expérimentations médicales, la sélection des nouvelles espèces avec le droit de l'environnement, etc.

On l'aura compris, en se situant dans la continuité des succès passés et des résultats récents, la stratégie scientifique constitue un pari qui reste gagnant, « toutes choses étant égales ». Mais, précisément les évolutions institutionnelles et leurs contrecoups financiers affectent le projet, tout comme les mutations imprévisibles au sein d'une unité, tout à la fois forte et fragile. Il est donc essentiel de maintenir le cap, malgré ces turbulences, mais en dotant l'OMIJ des moyens indispensables pour réaliser le programme esquissé. La continuité assumée ne peut être fondée seulement sur la vitesse acquise, elle implique une mobilisation collective d'une équipe soudée en son sein et soutenue à tous les niveaux.